
INFO ALLIANCE

17 octobre 2011

C'EST ENFIN PARTI...

C'est vrai que, par la force des choses, nous nous sommes peut-être un peu habitués à l'extension du temps...de **1982** à aujourd'hui par exemple pour le dossier de la désindexation partielle (29 ans)...et plus près de nous, de juin **2010** au 8 septembre **2011**, dates qui font l'histoire du Comité consultatif sur le dossier indexation: juin 2010, parution du Rapport intérimaire de la commission parlementaire (février 2010) qui recommandait la mise sur pied de ce fameux Comité regroupant retraités et syndiqués sous la gouverne de la CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances), et, septembre 2011 (15 mois après), enfin, première réunion du Comité. Que de patience ou de résilience il nous faut ! Mais c'est ENFIN parti !

Depuis le dernier INFO ALLIANCE (août), les événements déboulent et sont de conséquence et pas faciles. Notre résilience va nous servir !

Je vous identifie d'abord ces événements et vous en résumerai ensuite les principaux éléments:

29 août: l'AAR invite les 8 représentants des retraités à une rencontre de concertation.

31 août: le CA de l'AAR en conférence téléphonique.

8 septembre: première réunion du Comité.

20 septembre: réunion du G-15 (Groupe des grandes associations).

22 septembre: réunion du CA de l'AAR.

23 septembre: réunion du GTAR (Groupe de travail des associations de retraités)

3 octobre: deuxième rencontre de concertation des retraités du Comité.

Et le 20 octobre qui arrive. Ce sera la deuxième réunion du Comité.

Préparation:

Rappelons d'abord que ce Comité consultatif compte 17 personnes: un président indépendant, 8 personnes représentant les retraités et 8 représentant les syndicats. Un mot sur la concertation tant recommandée dans les termes suivants par la commission parlementaire: « *Elle considère que, malgré l'avancement du dossier, la résolution de celui-ci passe nécessairement par la concertation des associations de retraités, des syndicats et du gestionnaire des régimes* ». L'Alliance, consciente de points de vue différents chez les membres du Comité, a cru bon d'inviter les 8 personnes représentant les retraités à une première rencontre de concertation (décision du CA). À cette première rencontre, nous étions 6, le représentant du RRPE et la représentante de l'AQRP ne s'étant pas présentés. Les 6 se réjouissaient de pouvoir échanger et travailler dans la simplicité et le respect, mais déploraient les 2 absences. Donc, opération appréciée et réussie.

Première réunion du Comité le 8 septembre:

Je me permets d'abord une constatation personnelle que j'ai déjà exprimée à plusieurs reprises. C'est l'absence d'une véritable volonté politique qui fait traîner en longueur ce dossier indexation depuis

1982. Les différents gouvernements ont été rencontrés, de même que les députés et les ministres, au pouvoir comme dans l'opposition, cela à maintes reprises et depuis plusieurs années. Nous en avons eu des tapes dans le dos, des marques de sympathie, des comités...mais pas encore de solution! C'est comme si on voulait nous endormir...Et là nous arrive un autre Comité, différent mais qui semble vouloir remplacer notre demande d'une Table de travail avec le gouvernement. C'est ce que nous verrons à l'expérience, car si travailler avec le gouvernement seul présentait des difficultés à cause de l'absence des syndicats, ne serait-ce pas risqué aussi de travailler avec les syndicats seuls? De toute façon, nous allons exploiter la situation au maximum. Nous sommes de bonne foi.

Je ne peux évidemment pas vous faire un procès-verbal de cette première réunion du Comité (8 septembre), mais je veux au moins vous en souligner quelques points importants. Les travaux ont mis beaucoup de temps sur la compréhension du mandat, surtout sur le point qui dit que « *le Comité doit prendre acte des ententes conclues en matière de retraite entre le gouvernement et les associations représentatives des participants aux régimes ainsi que des ententes de services signées entre la CARRA et les Comités retraite.* » Dans le fonds, c'est dire en bref: « Pas touche à la négo! » Ça lançait bien les échanges, car le même mandat reprend les 4 prémisses du Rapport de la commission parlementaire dont la première dit que le Comité pourra « *soumettre des propositions communes sur la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer la perte de pouvoir d'achat des retraités imputable à la désindexation...* » Comment concilier ces deux éléments ? Débat à continuer...

Puis nous avons visionné un diaporama sur le projet de loi 23. Il fut alors rappelé que, depuis 1982, le dossier retraite ne se négocie plus comme avant avec les autres sujets habituels. Les rencontres gouvernement-syndicats se continuent, mais le résultat doit être sanctionné par une loi. C'est justement ce que vient faire ce projet de loi 23, « *Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public qui traduit, au plan législatif, certains volets de l'entente intervenue entre le Gouvernement et le Front commun syndical au terme des récentes négociations collectives.* »

Ce projet de loi propose différentes mesures concernant le RREGOP. Il permettrait au gouvernement d'établir une nouvelle formule de cotisation ainsi que l'amélioration, sous certaines conditions, de la clause d'indexation attribuable au service des années 1982-1999. C'est là que le bât blesse. En effet, pour atténuer la perte du pouvoir d'achat, il est proposé que l'indexation soit accordée de manière ad hoc, à chaque année, pour ces années 1982-1999...

SI un surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations acquises à la charge des participants est constaté.

ET SI la partie du surplus qui excède 20 % de la valeur actuarielle des prestations acquises à la charge des participants permet de financer cette indexation, ce qui signifie que le gouvernement pourrait se désengager !!! En effet, l'explication affirme que « *lorsque les conditions sont remplies pour appliquer l'indexation, le gouvernement peut indexer de la même façon la partie de la rente dont il a la charge.* »

Voilà une première embûche qui défiera les concertations. L'AQRP, qui ne participe pas aux rencontres de concertation, demande le retrait du projet de loi 23. L'AREQ qui, elle, participe aux efforts de concertation, demande une modification au projet de loi disant que, si les surplus actuariels suffisants sont constatés, la partie d'indexation à la charge du gouvernement devrait s'appliquer automatiquement. La question n'est pas vidée.

Le projet de loi tel que formulé ne réjouit personne chez les retraités qui sont cependant d'accord pour soutenir que l'exigence d'un surplus de 20 % est exagérée. Ce fut aussi souligné à la commission parlementaire des 4 et 5 octobre où seulement 2 associations avaient été invitées à exposer leur point de vue, l'AREQ et l'AQRP. (Comme les invitations à une commission parlementaire ne sont faites habituellement qu'à des associations et pas à des groupes d'associations, l'Alliance n'était pas invitée. J'ai cependant assisté).

Autre point litigieux dans le projet de loi 23 : les autres régimes de retraite (RRE, RRPE, RRF, RRCE) sont mis de côté, et les retraités soutiennent qu'ils devraient être concernés, comme le RREGOP. Ce sujet avait été longuement et ardemment discuté au Comité de 2007 – 2008. Vous comprendrez que là aussi nous n'avons pas terminé les discussions.

Commission parlementaire des 4- 5 octobre :

Les débats sur le projet de loi 23 n'ont pas commencé à la première réunion du Comité, mais dès sa présentation le 8 juin dernier. Plusieurs parmi vous avez dû d'ailleurs recevoir de la correspondance de l'AQRP qui tentait d'inciter les retraités à combattre ce projet de loi et qui a même organisé une manifestation devant le parlement pendant la commission parlementaire.

À cette commission, la présidente du conseil du trésor, Mme Michelle Courchesne, a réaffirmé la nécessité d'adopter ce projet de loi qui donne suite aux dernières négociations. Elle disait cependant qu'une fois votée, une loi peut être amendée !! Elle rappelait aussi que c'est justement dans le mandat du Comité qui « *pourra soumettre des propositions communes qui devront tenir compte des prémisses formulées dans le rapport de la Commission des finances publiques.* » Je vous rappelle la première de ces prémisses que j'ai citée en page 2 de ce texte et qui dit qu'il faudra tenir compte « *de la nécessité de trouver un moyen d' atténuer sinon d'éliminer la perte de pouvoir d'achat des retraités imputable à la désindexation des rentes pour les années 1982 – 1999.* » C'est ce qui permettait à l'AREQ de présenter des modifications au projet de loi. N'oublions pas que c'est la première fois qu'un projet de loi annonce officiellement le début de la correction de 1982.

Vous constatez comme moi que ce ne sera pas demain la veille!

Personnellement, je trouve que les argumentaires tournent toujours, comme au comité de travail 2007-2008, autour des efforts pour éviter une hausse de cotisation trop grande pour les « actifs » et des dépenses trop grandes pour le gouvernement...On ne se préoccupe pas de la trop longue et lourde perte de pouvoir d'achat des retraités...Je trouve aussi qu'on parle trop uniquement de la caisse des participants, « actifs » et retraités, et à peu près jamais des ressources du gouvernement, en particulier du FARR (Fonds d'amortissement des régimes de retraite). Les retraités veulent que ce sujet soit éclairci et débattu.

Le G-15 et le GTAR:

Ce G-15 est un groupe de travail mis sur pied par l'ex-président de feu le Conseil des aînés, M. Georges Lalande. Malgré l'abolition du Conseil, le groupe continue ses rencontres qui sont actuellement présidées par M. Claude Quintin de la Table régionale de concertation de l'Estrie. Ce groupe traite de sujets touchant toutes les personnes âgées, comme, en exemples, les résidences et la santé. Je vous inclus à la fin de cet INFO ALLIANCE la liste des associations membres.

Vous connaissez mieux le GTAR qui réunit actuellement 9 associations des secteurs public et parapublic pour travailler le dossier indexation et qui compte 3 personnes pour le représenter au

Comité consultatif. Le GTAR vit actuellement une difficulté sérieuse de fonctionnement à cause d'un article de ses règlements adoptés en 2009 et qui fait aujourd'hui problème. Il s'agit du processus de prise de décision qui exige l'unanimité pour qu'une décision s'applique. C'est une situation que 8 des 9 associations veulent changer parce que ça crée un droit de veto et que c'est paralysant, mais que l'AQRP défend vigoureusement. Ce fut débattu à la réunion du 23 septembre, et ça doit se régler à la prochaine réunion prévue le 29 novembre.

Voilà le portrait actuel que je voulais vous livrer plus tôt. Le prochain INFO ALLIANCE sera certes plus rapproché parce que la prochaine réunion du Comité consultatif se tiendra jeudi le 20 octobre.

Souvenons-nous que c'est la première fois qu'un projet de loi parle officiellement d'une approche de solution au dossier de l'indexation. Ça vaut donc la peine d'y mettre tout ce que nous pouvons et de vivre notre devise:

SOLIDAIRES ET ACTIFS

André Goulet, président

Case postale 75133

Québec G1Y 3C6

(418) 658 – 4431

alliancedesassociations@bellnet.ca

COMPOSITION DU GROUPE G-15 :

Alliance des associations de retraités (AAR)

Association de professionnelles et professionnels à la retraite du Québec (APRQ)

Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)

Association nationale des retraités fédéraux (ANRF)

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA)

Association québécoise des directeurs et directrices d'établissements d'enseignement retraités (AQDER)

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)

Conférence des Tables régionales de concertation des aînés (CTRAQ)

Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (R.I.I.R.S.)

Réseau FADOQ

Réseau d'information des aînés du Québec (RIAQ)

REPRESENTANTES ET REPRÉSENTANTS DES RETRAITÉS AU COMITÉ:

GTAR: mesdames Louise Charlebois (AREQ), Gisèle Goulet (R.I.I.R.S.), Madelaine Michaud (AQRP), M. André Goulet (AAR).

AQDER: M. Jean Turgeon pour le RRPE.

ADR: M. Rodrique Dubé.

RRAME: madame Arlette Bouchard.

ADR-RRAME: M. Rosaire Quévillon.

